



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 mai 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Michelle Morin-Doyle
Simon Brouard	Patrick Paquet
Yvon Bussièrès	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Chantal Gilbert	Marie-Josée Savard
Anne Guérette	Marc Simoneau
Geneviève Hamelin	Odette Simoneau
Sylvain Légaré	Denise Tremblay Blanchette
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général (partie de séance)
Monsieur Alain Thériault, directeur général adjoint (partie de séance)
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente:

Madame la conseillère Denise Trudel

À 17 h 05, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2010-0508 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 mai 2010, tels qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0509 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville tenue le 3 mai 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mai 2010

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mai 2010.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 avril 2010.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Jean Dionne, secrétaire général du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 12 mai 2010, relative à l'engagement du consultant monsieur Clotaire Rapaille.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une lettre signée par madame Nathalie Roy, présidente de l'*Association des commerçants de l'axe Montcalm (Espace Cartier)*, en date du 13 mai 2010, relative à l'appui au projet d'étendre le trajet d'Écolobus au Quartier Montcalm.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jean Guilbault dépose un avis de proposition relatif à la réalisation des travaux d'égout à compléter sur le rang Saint-Ange, aux frais de l'ensemble des contribuables de la ville.

Madame la conseillère Geneviève Hamelin quitte définitivement la séance.

CV-2010-0510 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010 - Problématique du bruit routier en bordure de l'autoroute Laurentienne - AT2010-051 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2010, relativement à la problématique du bruit routier en bordure de l'autoroute Laurentienne, mais de poursuivre la veille technologique visant à identifier de nouveaux modes d'atténuation du bruit routier qui seraient efficaces et moins coûteux.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Raymond Dion, Anne Guérette, Jean Guilbault, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie-France Trudel et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 20

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0511 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Guilbault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010 - Proclamation de la journée du 29 mai 2010 : *Journée pour la protection de l'Abeille* - EN2010-034 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Guilbault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010, à l'effet que la Ville proclame la journée du 29 mai 2010 : *Journée pour la protection de l'Abeille*.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie-France Trudel et Suzanne Verreault.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et madame la conseillère Yvon Bussières, Anne Guérette et Jean Guilbault.

En faveur : 21

Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0512 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010 - Poursuite et intensification de l'action de la Ville de Québec pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation - LS2010-033 (Ra-1532)

Attendu que la Ville de Québec désire confirmer son engagement pour les saines habitudes de vie;

Attendu que le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui affecte la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants;

Attendu que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

Attendu que la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représentent une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

Attendu que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens et aux citoyennes;

Attendu que la Ville de Québec est déjà proactive en offrant la gratuité des

bains et des séances de patinage libre;

Attendu que la mise en chantier prochaine du Plan vert, bleu, blanc, projet qui vise à doter Québec d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés entre eux par des voies cyclables et pédestres, constitue un pas de plus pour faire de Québec une ville désignée pour la pratique d'activités sportives.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que la Ville de Québec poursuive et intensifie son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0513 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009 - Inscription de la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'UNICEF international et le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir l'accréditation *Municipalité amie des enfants*, et ce, afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant - LS2010-035 (Ra-1532)

Attendu que le 20 novembre dernier, le gouvernement du Québec a adopté le programme *Municipalité amie des enfants* d'UNICEF international. À l'occasion du 20^e anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de la *Journée mondiale de l'enfance*, le ministre de la Famille, monsieur Tony Tomassi, a lancé officiellement le programme *Municipalité amie des enfants*;

Attendu que le programme s'inspire de l'initiative internationale *Ville amie des enfants* lancée en 1996 par une résolution prise lors de la seconde conférence des Nations Unies sur les établissements humains. L'objectif premier est de faire connaître les actions et projets des municipalités, MRC, villes et arrondissements qui s'engagent à promouvoir la *Convention relative aux droits de l'enfant* et à la faire vivre dans leur milieu;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno, la ville de Sainte-Julie et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont déjà reçu l'accréditation pour adhérer comme *Municipalité amie des enfants*;

Attendu que la Ville de Québec se préoccupe des enfants. Depuis quelques années, des enfants de différentes écoles du primaire sont choisis et représentent le *Conseil municipal des enfants*. Cette année, le thème abordé est : *Les conditions de vie des enfants de la Ville de Québec*;

Attendu que selon les termes de l'UNICEF, pour les enfants d'abord, c'est rendre la ville plus accueillante et accessible aux enfants, améliorer leur sécurité, leur permettre de participer pleinement à la vie citoyenne en tenant compte de leurs opinions, de leurs besoins et de leurs priorités, et que ce sont quelques-uns des objectifs de ce programme.

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'inscrire la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'UNICEF international et le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir l'accréditation *Municipalité amie des enfants* et de confirmer son rôle de relais afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0514 Demande de délai additionnel jusqu'au 21 juin 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010 - Proposition d'un nouveau parcours Écolobus - DG2010-054 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 juin 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010, concernant une proposition d'un nouveau parcours Écolobus.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0515 Projet de passerelle du Palais de justice - Disponibilité des fonds pour la démolition - GI2010-021 (Ra-1529)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte des modifications apportées à l'annexe jointe au sommaire décisionnel GI2009-022 (10 février 2009, relativement au

Règlement R.V.Q. 1494), afin de modifier l'affectation des fonds prévus pour la réfection de la passerelle du Palais de justice, soit une somme de 1 000 000 \$. Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Renonciation au droit de répétition à l'égard de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 316 564 du cadastre du Québec - AJ2010-056

Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de retirer ce dossier.

CV-2010-0516 Prolongation du contrat de services bancaires entre la Ville de Québec et la *Banque Nationale du Canada* - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 (VQ-34960) - AP2010-163 (CT-AP2010-163) — (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la prolongation de trois mois du contrat de services bancaires intervenu entre la Ville de Québec et la *Banque Nationale du Canada*, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010, selon les conditions actuellement en vigueur;
- 2° la personne occupant la fonction de trésorier ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions bancaires nécessaires avec la *Banque Nationale du Canada*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0517 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium en solution à 12 % (VQ-42502) - AP2010-204 (CT-AP2010-204) — (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Les produits industriels Jean-Paul Côté inc.*, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium en solution à 12 %, au cours de la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012, au prix unitaire de 0,398 \$/litre pour le lot 1 et au prix unitaire de 0,529 \$/litre pour le lot 2 excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42502 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du

23 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0518 Adjudication de contrats pour des travaux de soudure - Durée de 36 mois (VQ-42477) - AP2010-253 (CT-AP2010-253) — (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue des travaux de soudure, d'une durée de 36 mois à compter de la date d'adjudication du contrat, selon les taux horaires de leur soumission respective, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42477, de la façon suivante :

- *P.S. Métal inc.* pour les lots 1, 2, 4 et 5, conformément à sa soumission, en date du 2 avril 2010;
- *Clôture Provinciale inc.* pour le lot 3, conformément à sa soumission, en date du 6 avril 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0519 Adjudication de contrats en vue de la fourniture de pièces et de brosses centrales et de caniveaux pour balais motorisés (VQ-42484) - AP2010-262 (CT-AP2010-262) — (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture de pièces et de brosses centrales et de caniveaux pour balais motorisés, de la date d'adjudication des contrats jusqu'au 31 mars 2013, selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42484, de la façon suivante :

- *Accessoires outillage Limitée* pour les lots 1 et 2, conformément à sa soumission, en date du 10 mars 2010;
- *Pièces d'équipement Bergor inc.* pour le lot 3, conformément à sa soumission, en date du 8 mars 2010;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0520 Attribution de 2 odonymes - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2010-048 (Ra-1531)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Albert-Ouellet, rue;*
- Rue B : *Apiculteur-Verret, rue de l'.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0521 Versement d'une subvention, à *Groupe de Ressources Techniques en Arts (GRT-ARTS)*, pour la restauration de l'édifice abritant le Centre Alyne-LeBel et la modernisation de ses équipements culturels - CU2010-049 (CT-CU2010-049) — (Ra-1531)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 120 000 \$ à *Groupe de Ressources Techniques (GRT-ARTS)*, pour la restauration de l'édifice abritant le Centre Alyne-LeBel et la modernisation de ses équipements culturels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0522 Attribution d'un odonyme - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement des Rivières - CU2010-051 (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Camomille, rue de la.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0523 Adjudication d'un contrat pour réaliser divers travaux relatifs à l'évolution du système de gestion des ressources humaines et de la paie (système VIP), dans le cadre de l'entente de fourniture de services avec la Ville de Sherbrooke - TI2010-027 (CT-TI2010-027) — (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *DLGL Ltée*, le contrat pour réaliser divers travaux visant l'évolution du progiciel VIP à la Ville de Sherbrooke, dans le cadre de l'entente intermunicipale conclue en juillet 2008. Ces travaux seront réalisés sur une base de temps fait, temps payé, selon les taux horaires prévus à l'entente de soutien annuel avec la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0524 Autorisation aux Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs - Saisons 2010, 2011 et 2012 - Lot 2 (VQ-42405) - AP2010-238 (C.T. 2192002, CT-2192151) — (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser les Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Construction S.R.B. scc*, d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de sciage de bordures et de trottoirs pour les saisons 2010, 2011 et 2012, lot 2, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42405 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 30 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0525 Adjudication d'un contrat pour la gestion de l'ascenseur du Faubourg (VQ-42637) - AP2010-257 (CT-2192545) — (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'adjuger, à *Tousazimut Café inc.*, le contrat pour la gestion de l'ascenseur du Faubourg, au cours de la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42637 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 15 avril 2010,

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0526 Adjudication d'un contrat en vue de la fourniture de divers filtres de ventilation pour les bâtiments de la Ville de Québec (VQ-42210) - AP2010-282 (CT-AP2010-282) — (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Filtration Lab inc.*, le contrat en vue de la fourniture de divers filtres de ventilation pour les bâtiments de la Ville de Québec, de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 avril 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42210 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 24 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0527 Adjudication d'un contrat annuel en vue de la fourniture de micro-sable (silice) 85 microns Manley en vrac, pour système Actiflo (dossier 42773) - AP2010-288 (CT-2190649) — (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *John Meunier inc.*, le contrat en vue de la fourniture de micro-sable (silice) 85 microns Manley en vrac, pour système Actiflo, au cours de la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, conformément au prix unitaire de 0,38 /kilogramme de sa soumission, en date du 29 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0528 Modification de la résolution CV-2010-0270 - Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par *Éco-Entrepôts inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-050 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de modifier la résolution CV-2010-0270, adoptée le 15 mars 2010, par le remplacement du paragraphe 1^o par le suivant :

« 1^o d'accepter la promesse d'achat signée par *Éco-Entrepôts inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie de 10 315,6 mètres carrés et désigné comme étant le lot 4 499 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel; ».

Il est également résolu de remplacer le plan joint en annexe au sommaire décisionnel DE2010-026, par le plan corrigé portant le numéro 05006a52.dgn, en date du 15 février 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0529 Décès de monsieur Claude Charest, père de monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec - DG2010-055 (CT-DG2010-055) — (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'offrir, au nom des membres du conseil de la ville et de l'ensemble de l'administration municipale, nos plus sincères condoléances aux enfants ainsi qu'à tous les proches de monsieur Claude Charest, père de monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0530 Appui à la résolution adoptée sur les armes à feu et la violence armée, reflétant la convention collective des maires de grandes villes du monde qui ont participé au « Global Cities Forum », sous l'égide du maire de Chicago (Illinois, É.-U.), Richard J. Daley - DG2010-056 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'appuyer la résolution adoptée sur les armes à feu et la violence armée, reflétant la convention collective des maires de grandes villes du monde qui ont participé au « Global Cities Forum », sous l'égide du maire de Chicago (Illinois, É.-U.), Richard J. Daley, qui a eu lieu du 25 au 27 avril 2010, laquelle s'énonce comme suit :

Attendu que du 25 au 27 avril 2010, les maires et dirigeants municipaux de plus de cinquante métropoles mondiales se sont rassemblés à Chicago pour discuter de questions urbaines faisant l'objet de préoccupations et de priorités communes;

Attendu qu'une des discussions à l'ordre du jour du forum était consacrée à la recherche de moyens pour rendre nos villes plus sûres;

Attendu que la discussion sur les meilleurs moyens d'accroître la sécurité publique dans les villes représentées au forum a amené les participants à discuter des conséquences dévastatrices des armes à feu illicites et de la violence armée sur les villes et leurs résidents;

Attendu que les maires et les dirigeants municipaux se trouvent en première ligne et qu'à la différence des autres ordres de gouvernement, ils ont à traiter les conséquences et les préjudices immédiats des armes à feu illicites et de la violence armée;

Attendu que l'assemblée des maires et des dirigeants municipaux s'accorde à reconnaître que la présence répandue d'armes à feu illicites dans leurs villes entraîne des degrés inacceptables de préjudices humains, sociaux et économiques;

Attendu que l'assemblée des maires et des dirigeants municipaux s'accorde à reconnaître que les armes à feu illicites minent profondément d'autres efforts locaux visant à accroître la sécurité et à améliorer la qualité de vie dans leurs villes, ce qui contribue à accroître la violence chez les jeunes dans le monde et à soutenir les organisations criminelles internationales spécialisées dans le trafic de drogues illicites et d'autres marchandises de contrebande, y compris dans le trafic d'êtres humains;

Attendu que l'assemblée des maires et des dirigeants municipaux s'accorde à reconnaître que la présence croissante d'armes à feu illicites dans leurs villes et dans le monde découle principalement de problèmes qui ne sont pas du ressort des villes, notamment d'une réglementation et d'une surveillance laxistes de l'industrie mondiale des armes à feu, du fait que cette industrie n'a pas l'obligation légale de rendre des comptes, ainsi que de la facilité avec laquelle on peut faire le trafic, obtenir, porter et revendre des armes à feu;

Attendu que l'assemblée des maires et des dirigeants municipaux s'accorde à reconnaître que ces questions exigent un niveau accru de coopération internationale entre les autorités municipales, leur gouvernement respectif et d'autres instances;

Par conséquent, il est résolu que les maires et les dirigeants municipaux soussignés acceptent de prendre les mesures suivantes :

- faire appel à leur gouvernement national respectif afin qu'il aide à enrayer le trafic mondial d'armes à feu et la violence armée, en faisant de ce problème une priorité mondiale;
- faire appel au gouvernement des États-Unis afin qu'il assume un rôle de direction dans la lutte mondiale à la violence armée qui se déploie dans les villes à l'échelle de la planète, et ce, en imposant une surveillance et une responsabilisation accrues de l'industrie des armes à feu, de même qu'une réglementation plus stricte et la mise à exécution des moyens d'empêcher le trafic, l'obtention, le port et le commerce des armes à feu;
- lorsque c'est possible, poursuivre à travers le monde l'industrie des armes à feu en lui demandant réparation, auprès des cours locales, provinciales ou des États, fédérales et internationales, pour les préjudices causés à nos pays, villes et collectivités par le trafic mondial d'armes à feu illicites;
- faire appel à des organisations internationales oeuvrant pour les droits de la personne et la santé publique, afin qu'elles aident les villes à enrayer le trafic mondial d'armes à feu et ses sources;
- inviter les médias d'information à renseigner, de manière plus efficace et

approfondie, sur la nature du trafic international d'armes à feu et les préjudices qu'il cause à travers le monde;

- continuer de travailler ensemble à la production de rapports sur les mesures prises et les progrès accomplis au regard des objectifs de la présente résolution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0531 Dépôt du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice 2010, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2010-026 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

Il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2010;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2010, d'un montant de 50 013 \$, décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants décrits à l'annexe C jointe audit sommaire, d'un montant de 86 459 \$;
- 4° de prendre acte des résultats du transfert entre compétences d'un montant de 695 645 \$ à l'agglomération, en date du 31 mars 2010, comme présenté à l'annexe D jointe au même sommaire;
- 5° d'affecter, aux activités d'investissements, un montant de 3 321 915 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence de proximité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0532 Vente du lot 4 300 382 du cadastre du Québec avec bâtisse sise au 564, avenue Royale - Arrondissement de Beauport - GI2010-054 (Ra-1532)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la vente, à 9220-7406 *Québec inc.*, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 300 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite sise au 564 avenue Royale dans l'Arrondissement de Beauport, pour un montant de 100 000 \$ plus les taxes, si applicables, selon les conditions mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante.

Le solde à payer est de 90 000 \$, compte tenu d'un acompte de 10 000 \$ déjà versé. À ce prix s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ plus les taxes, qui devront être payés lors de la signature de l'acte notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0533 **Lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec* - RH2010-381 (Ra-1532)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'entériner la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, le 16 mars 2010, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0534 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2010-185 modifiant le Règlement n° 480-85 de zonage afin d'interdire, dans la zone RA/A-107, le groupe « habitation II » de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - AT2010-058 (Ra-1531)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2010-185 modifiant le Règlement n° 480-85 de zonage afin d'interdire, dans la zone RA/A-107, le groupe « habitation II »* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0535 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Québec - Propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale - AJ2010-041 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Québec, relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0536 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'affectation du surplus accumulé du Réseau de transport de la Capitale au paiement des coûts futurs du régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-018 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation pour l'affectation d'un montant de 21 900 000 \$ du surplus accumulé du Réseau de transport de la Capitale au paiement des coûts futurs du régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale, tel que prévu à la résolution 10-41 adoptée par le conseil d'administration, lors de sa séance du 31 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0537 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice 2010, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2010-027 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° la prise d'acte du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville

de Québec pour l'exercice financier 2010;

- 2° l'autorisation pour les virements budgétaires du premier trimestre de 2010, d'un montant de 690 127 \$, décrits à l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires et l'appropriation des montants décrits à l'annexe C-1 jointe audit sommaire, d'un montant de 58 626 \$;
- 4° la prise d'acte des résultats du transfert entre compétences d'un montant de 695 645 \$ à l'agglomération, en date du 31 mars 2010, tel que présenté à l'annexe D jointe au même sommaire;
- 5° l'affectation, aux activités d'investissements, d'un montant de 2 834 735 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0538 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 253 autorisant des dépenses et un emprunt de 357 000 \$ concernant la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-028 (Ra-1532)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 253 autorisant des dépenses et un emprunt de 357 000 \$ concernant la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 avril 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0539 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'addenda n°1 au protocole d'entente intervenu entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, le 22 janvier 2008 - Octroi d'une aide financière pour le projet Assainissement de la rivière Saint-Charles, dans le cadre du programme Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (dossier 410002) - IN2010-011 (Ra-1532)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de l'addenda n°1 au protocole d'entente intervenu le 22 janvier 2008 entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec quant à l'octroi d'une aide financière, jusqu'à concurrence d'un montant de 73 000 000 \$, pour le projet *Assainissement de la rivière Saint-Charles*, dans le cadre du

programme *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (dossier 410002), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'addenda joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume ainsi qu'au greffier Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addenda.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0540 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010 au boulevard Champlain et à certaines voies de circulation permettant d'y accéder, R.A.V.Q. 552 - AT2010-062 (Ra-1531)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010 au boulevard Champlain et à certaines voies de circulation permettant d'y accéder, R.A.V.Q. 552.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0541 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 558 - TP2010-018 (Ra-1532)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 558.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0542 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de compteurs d'eau, R.A.V.Q. 559 - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-019 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de compteurs d'eau*, R.A.V.Q. 559.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture de compteurs d'eau*, R.A.V.Q. 559.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0543 Conclusion d'une convention, entre la Ville de Québec et la Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale, pour le versement d'une subvention de 135 000 \$ en vue de la réalisation de la Fête nationale dans la Capitale et conclusion d'une convention, entre la Ville de Québec et Envol et Macadam, pour le versement d'une subvention de 135 000 \$ en vue de la réalisation du volet jeunesse de la Fête nationale dans la Capitale - DT2010-059 (CT-DT2010-059) — (Ra-1533)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention, à intervenir entre la Ville de Québec et la *Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale*, relativement au versement d'une subvention de 135 000 \$ en vue de la réalisation de la *Fête nationale dans la Capitale*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion d'une convention, à intervenir entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relativement au versement d'une subvention de 135 000 \$ en vue de la réalisation du volet jeunesse de la *Fête nationale dans la Capitale*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe audit sommaire;

3° le virement d'une somme de 270 000 \$ du poste contingent de proximité vers l'activité 6410100 *Événements spéciaux* du budget du Bureau du développement touristique et des grands événements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0544 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (dossier 42753) - AP2010-239 (CT-2192712) — (Ra-1533)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Mission HGE inc.*, d'un contrat de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur de Val-Bélair de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour un montant de 221 716,96 \$ incluant les taxes, conformément à l'offre de services déposée le 7 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0545 Modification des actions prioritaires du plan directeur de quartier Saint-Sauveur - Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1GT2010-030 (Ra-1531)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'approuver l'adoption de la modification des priorités du plan directeur du quartier Saint-Sauveur situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et d'autoriser les projets suivants :

- aménagement du parc-école Sacré-Coeur;
- aménagement d'une aire de jeu - Résidence Sacré-Coeur;
- réaménagement des emprises publiques (les projets verts).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0546 Virement de fonds - Fabrication de bancs et achat de couvercles de paniers de rue - A1GT2010-048 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds d'une somme de 18 763,50 \$, du poste 11-51300-6111000 (Gestion et soutien du territoire) au poste 11-43637-9212900-00-269000-0-0000 (Opération est - Mixte) du Service de la gestion des immeubles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0547 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010, R.V.Q. 1686 - AT2010-063 (Ra-1531)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville* afin d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et les véhicules-outils sur une partie de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Jean-Lesage et le tunnel Joseph-Samson pendant la période comprise entre la date de son entrée en vigueur et le 29 octobre 2010.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0548 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 1639 - AT2010-068 (Ra-1532)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 1639.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0549 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 1639 - AT2010-068 (Ra-1532)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire.

Ce programme définit un territoire d'application qui s'étend de l'ouest vers l'est, entre l'avenue des Érables et les fortifications de Québec ainsi que de part et d'autre de l'avenue Honoré-Mercier, jusqu'à la côte d'Abraham. Il s'étend depuis le nord, entre les propriétés longeant le boulevard René-Lévesque Est et la rue Saint-Joachim jusqu'à la hauteur de l'avenue George-VI.

Une vision d'aménagement spécifique lui est attribuée, soit celle de reconnaître la spécificité territoriale de la colline Parlementaire en tant que siège de l'administration publique, lieu d'animation urbaine à portée nationale, centre d'affaires majeur de la Capitale-Nationale et milieu de vie pour la population résidante. À partir de six grandes orientations qui découlent de cette vision, le programme établit une planification détaillée de la colline Parlementaire. Il détermine des affectations détaillées du sol, des hauteurs précises de bâtiment ainsi que d'autres normes d'urbanisme, lesquelles devront être transcrites dans la réglementation de zonage.

En outre, des critères relatifs à l'implantation, au gabarit, à l'architecture et à l'intégration au paysage urbain sont destinés à être intégrés au *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*.

Finalement, il définit plusieurs programmes particuliers d'aménagement qui pourront appuyer la mise en oeuvre de cette planification.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0550 ***Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux références aux règlements sur l'urbanisme et à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1612 - AT2010-055 (Ra-1530)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux références aux règlements sur l'urbanisme et à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1612.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0551 *Règlement sur le stationnement hors rues au stade Chauveau et au stationnement Saint-Denys, R.V.Q. 1650 - AT2010-041 (Ra-1530)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le stationnement hors rues au stade Chauveau et au stationnement Saint-Denys, R.V.Q. 1650.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0552 *Règlement sur des travaux de réaménagement, de réfection et de consolidation d'équipements sportifs de parcs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1668 - A1LS2010-034 (Ra-1529)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement, de réfection et de consolidation d'équipements sportifs de parcs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1668.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0553 *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010 relativement à l'ajout d'une unité d'évaluation utilisée comme parcours de golf, R.V.Q. 1670 - FN2010-017 (Ra-1529)*

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010 relativement à l'ajout d'une unité d'évaluation utilisée comme parcours de golf, R.V.Q. 1670.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0554 *Règlement sur le versement d'une subvention à la Literary and Historical Society of Quebec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1680 - CU2010-030 (Ra-1530)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à la Literary and Historical Society of Quebec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1680.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 15, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mc